



10 KIL'DE CLUSES 2026

Règlement

L'association **FAUCIGNY ATHLETIC CLUB** organise la
19ème édition des **10 kil' de Cluses** le
Lundi 6 avril 2026

Programme de la journée du lundi 6 avril 2026

- 9h00 : 5 km (à partir de la catégorie minimes – U16 – coureurs nés en 2012 et avant)
- 10h00 : 10 km (à partir de la catégorie cadets – U18 – coureurs nés en 2010 et avant)
- 10h10 : Remise des récompenses du 5 km
- 11h30 : Courses enfants
- 11h30 : Baby athlé
- 11h40 : Eveil athlétique
- 11h50 : Poussins
- 12h00 : Benjamins
- 12h30 : Remise des récompenses des courses enfants et du 10 km

Inscriptions

Le nombre de dossards est limité à :

- 400 pour le 5 km
- 550 pour le 10 km
- 50 pour chacune des courses enfants

La participation à ces compétitions est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

Concernant les personnes mineures :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, en cours de validité au jour de la manifestation ; les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées. Conformément aux règlements fédéraux de la FFA, la licence Athlé Entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraités, à leur conjoint et enfants.
- Soit d'une attestation signée par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur, confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée, datant de moins de six mois.

Concernant les personnes majeures :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA , en cours de validité au jour de la manifestation ; les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Soit d'une attestation indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (<https://pps.athle.fr/>).

Le numéro de l'attestation PPS devra être reporté sur la fiche d'inscription du coureur.

L'organisateur conservera selon le cas une copie de la licence, du questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs pendant la durée du délai de prescription (10 ans).

Le PASS J'aime courir ainsi que les licences délivrées par la FFA portant la mention LOISIR option Santé « LOISS » ne sont pas acceptées.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants résidant à l'étranger sont tenus d'effectuer un PPS (Parcours de Prévention Santé) sur <https://pps.athle.fr/> et d'en renseigner le numéro sur leur formulaire d'inscription.

Il est strictement interdit de participer aux épreuves proposées sans inscription validée par l'organisation et sans dossard. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident / accident survenant dans ce cas de figure.

Les inscriptions s'effectueront en ligne et sur place en fonction des places disponibles.

Les rollers, poussettes, bicyclettes, trottinettes, joëlettes et généralement tous engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours du 10 km.

La pratique du CANICROSS est également interdite.

Les joëlettes sont autorisées sur le parcours du 5 km.

De même, pour des raisons de sécurité, l'usage d'oreillettes et de casques audio durant la course est formellement interdit.

A noter que le fait de s'inscrire vaut accord pour permettre à l'équipe médicale de sécurité sanitaire (UDPS 74) de procéder à tous soins, évacuation sanitaire, et hospitalisation qui seraient jugés nécessaires de la part des services médicaux par l'état d'un coureur. L'équipe de secours pourra décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Aucune inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement quel que soit le motif d'annulation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tarifs

Course	Catégorie	Tarif internet licenciés	Tarif internet non licenciés	Tarif sur place en fonction des places disponibles
5 km	Nés en 2012 et avant	12 €	14 €	20 €
10 km	Nés en 2010 et avant	18 €	20 €	30 €
	Baby athlé : 2020-2021	5 €	5 €	5 €
	Eveil athlétique (U10) : 2017-2018-2019	5 €	5 €	5 €
	Poussins (U12) : 2015-2016	5 €	5 €	5 €
	Benjamins (U14) : 2013-2014	5 €	5 €	5 €

Pour chaque inscription, **la somme de 50 centimes sera reversée à l'association les Semeurs de Joie** (clowns hospitaliers).

Plus de détails sur l'association sur le site <https://semeursdejoie.org/>.

Dossards

Les dossards seront à retirer le lundi 6 avril 2026, dès 8h00, rue Joseph Depoisier, 74300 Cluses, ou à INTERSPORT Cluses le samedi 4 avril, entre 10h00 et 17h00, sur présentation d'une licence FFA ou d'un PPS **valable le jour de la course**.

Aucun dossard ne sera donné si le dossier d'inscription n'est pas à jour, même si le paiement du droit d'inscription a bien été effectué.

Le dossard devra être placé sur la poitrine, bien à plat, être ni plié, ni froissé et épinglé aux quatre coins. Les porte-dossards sont interdits. Le dossard devra être entièrement lisible durant toute la course et lors de l'arrivée.

Droit à l'image

Le fait de remplir une fiche d'inscription autorise les organisateurs à utiliser pour leurs besoins de communication et de promotion les images des concurrents (photos, films, ...) sur lesquels ils pourraient apparaître.

Les concurrents acceptent le survol éventuel d'un drone dans le respect des règles de sécurité.

Cas de force majeure

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ de la course le temps nécessaire à la sécurité des coureurs, d'arrêter les courses, voire d'annuler les courses sans préavis sans que les coureurs ne puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Dans l'hypothèse où l'organisateur serait contraint d'annuler la manifestation pour des raisons sanitaires il sera fait application de la législation en vigueur.

Parcours

Le départ et l'arrivée de la course auront lieu **rue Joseph Depoisier** (Paroisse Saint-Bruno) à **Cluses**.
Le parcours emprunte les rues et pistes cyclables de la commune de Cluses.

La course du 10 km est un parcours de deux boucles de 5 km.

Barrières horaires :

- Course 5 km : au virage de l'arrivée : 9h45
- Course 10 km : au virage de l'arrivée : 11h20

Sécurité

La sécurité est assurée par des signaleurs, des agents de police et agents de sécurité.
Des véhicules, motorisés ou non, assureront l'ouverture et la fermeture des rues aux coureurs.

Le parcours emprunté n'est pas fermé à la circulation.

Les coureurs doivent donc garder la plus grande vigilance pendant la course.

Il sera strictement interdit aux concurrents, enfants compris, de se faire accompagner pendant l'épreuve par une personne non inscrite à la course, sous peine de disqualification.

Assurance

Conformément à la loi, le **Faucigny Athlétic Club**, organisateur de la course, a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, de celles de ses préposés et de tous les participants aux **10 kil' de Cluses**.

Les licenciés bénéficient de la couverture de la licence fédérale.

Il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement.

Ravitaillement

Pour la course de 5 km, un point de ravitaillement sera installé à l'arrivée.

Pour la course de 10 km, deux points de ravitaillement seront installés, au 5^{ème} km et à l'arrivée.
Seuls les postes de ravitaillement de l'organisation sont autorisés sous peine de disqualification.

Contrôle anti-dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage. En cas de contrôle, l'athlète pourra être accompagné d'une personne de son choix et devra justifier de son identité.

Classements et résultats

Le chronométrage est assuré par le port du dossard équipé d'une puce, le signal de départ est donné par le représentant de la FFA. Un tapis de départ sera mis en place pour une prise de temps réel de chaque participant.

Un classement sera organisé suivant les catégories FFA.

Les résultats au scratch seront affichés à l'arrivée et seront également consultables sur le site L-Chrono (<https://www.l-chrono.com/>).

Les réclamations doivent être posées dans les 30 minutes qui suivent l'affichage.

Récompenses

	TOUS	RECOMPENSES
5 KM		* 5 premiers au scratch, hommes et femmes * Podium pour les minimes, hommes et femmes
10 KM	Lot coureur	* 6 premiers au scratch, hommes et femmes * Prime pour les 3 premiers au scratch, hommes et femmes * Prime record * La première femme et le premier homme de chaque catégorie (jusqu'à M7 et +) seront récompensés
Baby athlé	Médaille	* 3 premiers
Eveil athlétique	Médaille	* 3 premiers
Poussins	Médaille	* 3 premiers
Benjamins	Médaille	* 3 premiers

Environnement

Chaque coureur doit s'engager à respecter l'environnement avant, pendant et après la course.

En particulier, l'organisation requiert un effort de tous les participants dans la gestion des déchets produits. Au niveau des ravitaillements mis en place, les participants sont priés d'utiliser les poubelles mises à disposition à proximité.

Des sanctions ou pénalités, voire la disqualification, pourront être considérées par l'organisation en cas de comportement inapproprié.